



FILIERE CULTURELLE

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE (PROMOTION INTERNE) SESSION 2024

Spécialité : **MUSIQUE**

Discipline : **PROFESSEUR COORDONNATEUR DES MUSIQUES
ACTUELLES AMPLIFIEES**

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, pour la spécialité « musique » et la discipline « professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées », a été organisé par le SIC du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour l'ensemble du territoire national.

I – Examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « musique » – discipline « professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées »

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 12 septembre au 26 octobre 2023
Période de retrait des dossiers	Du 12 septembre au 18 octobre 2023
Date limite de retour des dossiers	26 octobre 2023
Date nationale de début d'épreuves	A partir du 5 février 2024
Epreuve d'admissibilité	Du 26 au 29 février 2024
Réunion de jury d'admissibilité	29 février 2024
Epreuve d'admssion	26 et 27 mars 2024
Réunion de jury d'admission	27 mars 2024

B - Inscriptions

Au total, 50 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel entre le 12 septembre au 26 octobre 2023.

Sur ces 50 candidats, **29 candidats ont été admis à concourir.**

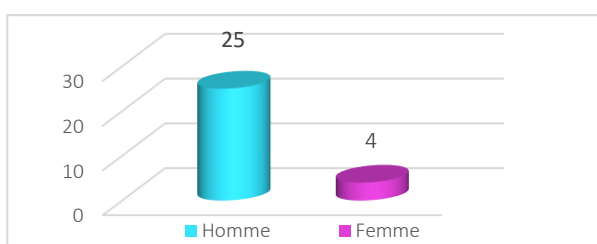
Parmi les candidats restants, 16 candidats n'ont pas été admis à concourir et 5 candidats ont souhaité annuler leur participation.

II - Candidats

A - Origine géographique

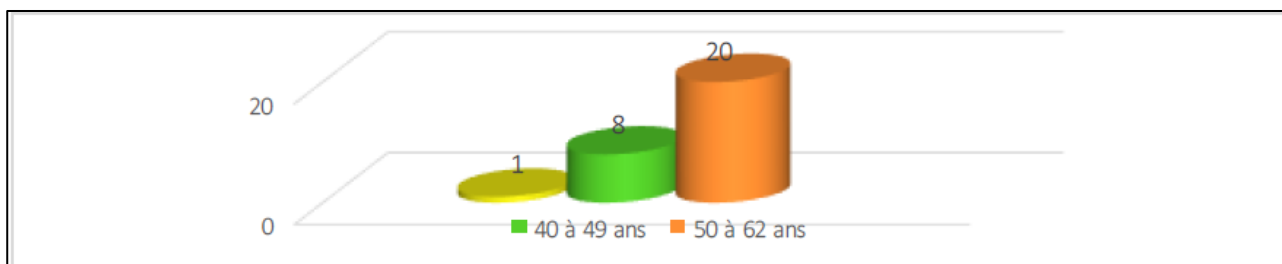
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	1	5 candidats du Grand Ouest soit 17% des candidats.
Pays de la Loire	1	
Normandie	3	
Hors Grand-Ouest (dont 3 dans les DOM TOM)	24	24 candidats hors Grand Ouest soit 83% des candidats.

B - Répartition hommes-femmes



86 % d'hommes admis à concourir contre 14 % de femmes.

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 52 ans.

III – Epreuve d'admissibilité

A – Déroulement

La phase d'admissibilité de l'examen s'est déroulée du 26 février au 1^{er} mars 2024 dans les locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes (35) – Site du Blosne.

Sur les 29 candidats convoqués, 28 étaient présents.

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve d'admissibilité est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de cette épreuve d'admissibilité est le suivant : « Conduite d'une séance de travail, suivie d'un entretien, dispensée à un groupe d'au moins trois élèves de troisième cycle, cycle spécialisé ou cycle d'orientation professionnelle. » Durée : 30 minutes pour la conduite d'une séance de travail suivie de 10 minutes pour l'entretien - Coefficient 3

L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire déterminé par l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Admissibilité				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
28	9.86	15.5	2	1

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

Admissibilité	
Nombre de candidats	28
Meilleure moyenne / 20	15.5/20
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	15
Décision du jury	Seuil sur 20
	Nombre d'admissibles
	10
	15

Soit 15 candidats admissibles

Observation des membres du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Pour le jury, la majorité des candidats était motivée et enthousiaste dans la prise en main du cours. Cela s'est traduit généralement par un bon relationnel avec les élèves (à quelques exceptions près). Quelques candidats ont su démontrer un réel potentiel pédagogique par la structuration de leur cours et par la proposition d'exercices innovants, ludiques et variés. Toutefois, malgré ces éléments positifs, le jury déplore toutefois qu'un nombre conséquent de candidats n'a pas conscience du niveau attendu de l'épreuve et celui des élèves de 3^{ème} cycle avec lesquels ils seront censés travailler sur plus d'une année scolaire.

Pour le jury, cela témoigne d'un manque de préparation à l'exercice, mais surtout plus largement de la méconnaissance du métier et des missions d'un PEA, et particulièrement celles du « coordinateur » des musiques actuelles amplifiées. Comme l'intitulé du grade l'induit, le PEA coordonnateur prend en main une équipe, travaille au projet pédagogique global du conservatoire et participe à la progression des élèves (CPES) dans leurs études. Les contours de ce poste sont larges et diversifiés.

Certains n'ont d'ailleurs pas su prendre en charge le groupe d'élèves dans son intégralité, preuve de la difficulté de l'exercice laissant le/la chanteur.euse de côté. La pertinence de l'intervention n'est pas non plus uniquement basée sur le travail du rythme !

Le jury remarque et déplore aussi que le niveau de formation initiale soit trop peu compensé par la formation continue et que l'environnement territorial (le milieu professionnel) leur reste méconnu.

Ainsi, le jury conseille aux candidats de bien préparer l'exercice en amont, en lisant dans un premier temps les notes de cadrage mises à disposition sur le site du CDG mais aussi sur l'espace personnel de chacun. Se renseigner également auprès de collègues PEA (de leur réseau - dans d'autres structures) afin de mieux appréhender les missions exercées, les enjeux du métier et les attendus du cadre d'emplois seraient ainsi une vraie plus-value pour se préparer et dimensionner le niveau requis. Confronter les approches pédagogiques, remettre en question son approche didactique dans le domaine des Maa est nécessaire surtout que cet enseignement est récent et en constante évolution ! Cette analyse permettra aux candidats de mieux préparer leur cours, de développer une pédagogie concrète pour prendre en charge un groupe d'élèves de 3^e cycle. Une fois cette projection faite, ils pourront être inventifs et réussiront à combiner travail et plaisir des élèves !

IV – Epreuve d'admission

A – Déroulement

La phase d'admission de l'examen s'est déroulée les 26 et 27 mars 2024 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 15 candidats convoqués, tous étaient présents.

B – Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve d'admission est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de cette épreuve d'admission est le suivant : « Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique. » Durée : 30 minutes - Coefficient 2

L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire déterminé par l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Pour toutes les disciplines, cet entretien vise également à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base d'un dossier constitué au moment de son inscription.

Le dossier a été remis aux membres du jury préalablement à cette épreuve d'admission.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation. Le dossier décrivant l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Admission				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
15	9.53	14	7	0

C – Candidats admis

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admission, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Admission	
Nombre de candidats	15
Meilleure moyenne / 20	13.5/20
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	9
Décision du jury	Seuil sur 20
	Nombre d'admissibles
	10.5
	8

Soit 8 candidats admis

Observation des membres du jury sur l'épreuve d'admission :

Les candidats devaient constituer un dossier avec des items précis : dossier non noté qui a été vu par l'ensemble des membres du jury, préalablement à l'entretien.

Le jury constate que les candidats ont, dans l'ensemble, bien respecté les consignes en essayant de soigner le contenu et la présentation de leur dossier de la meilleure façon. Toutefois, certains d'entre eux sont trop longs et comportent parfois trop d'annexes non essentielles venant brouiller le fond du contenu. La quantité de feuilles ne fait pas la qualité, surtout que l'exercice est normé. Le projet pédagogique doit être bien travaillé et davantage développé, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les situations pédagogiques auraient pu ainsi être plus fouillées surtout en termes de problématiques pédagogiques et d'enjeux artistiques. Les dossiers ne reflètent que trop peu les questions vives du métier.

Les questions d'actualité en lien avec le métier de PEA sont également trop peu abordées. Le jury a relevé également que les contenus de quelques dossiers ne correspondent pas toujours avec l'entretien. Bien que ce dossier ne soit pas noté, le jury rappelle que celui-ci a toute son importance, que la corrélation entre ce qui est écrit et retranscrit à l'oral est vérifiée ! Ce dossier est étudié avec soin afin de préparer l'entretien à venir avec le candidat.

L'entretien avec le jury :

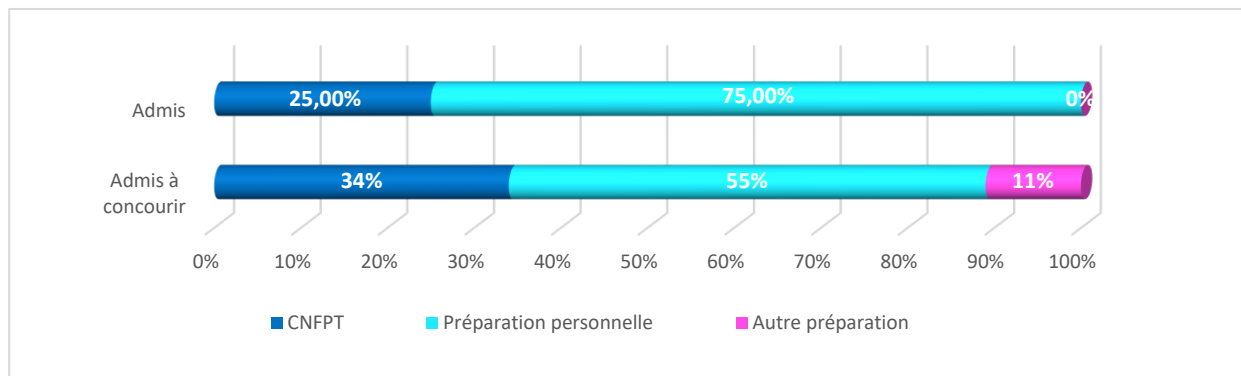
Seuls quelques-uns ont bien préparé leur présentation et ont su montrer leur motivation, leur bonne connaissance générale du milieu professionnel, leur ouverture sur les questions posées et leur aisance dans leur argumentation. Le jury déplore ainsi un manque général évident de préparation à l'entretien pour la majorité des candidats qui semble ne pas avoir pris connaissance du cadrage de l'épreuve. Ce manque de travail préalable transparait lors de l'exposé (10 minutes) mais également dans l'échange avec le jury quant aux réponses apportées aux questions techniques, à celles en lien avec l'environnement territorial ou l'actualité (restant sans réponse ou réponses très approximatives). Les fondamentaux ne sont alors que trop peu maîtrisés, ce qui ne devrait pas être le cas pour des candidats désireux de se projeter sur des missions de cadre A entre autres.

Attention également au débit de parole, parfois très rapide et aux réponses trop longues.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen professionnel, parmi les 8 candidats admis. Cf. tableaux détaillés ci-dessous :

- 6 candidats ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 75%,
- 2 candidats ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 25%,



Les 8 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 62.5 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4), soit 5 candidats ;
- 25% de niveau 5 (bac + 2), soit 2 candidats ;
- 12.5 % de niveau 4 (bac), soit 1 candidats ;

V – Analyse et conclusion

Le jury félicite les lauréats de cette session 2024 de l'examen professionnel !

Il souhaite attirer l'attention des (futurs) candidats sur le fait qu'ils doivent, outre leur fibre artistique, leur expérience professionnelle et leurs qualités techniques instrumentales avérées, posséder impérativement les outils pédagogiques nécessaires permettant la prise en main de classes d'élèves de 3^{ème} cycle/CPES et être acteurs de leur évolution de carrière, en se projetant sur les missions et le rôle endossés par un PEA coordonnateur.

Le jury rappelle qu'il ne faut pas négliger la préparation des épreuves : elles ont un sens et les candidats doivent se questionner quant aux attendus. Les notes de cadrage doivent être au moins lues et plus bien entendu ! Veiller à la concordance entre ce qui est « écrit » dans le dossier et ce qui est « retranscrit ou pas... » à l'entretien est nécessaire. Bien que la connaissance des missions du cadre d'emplois des PEA (management, gestion de projet, pédagogie...) soit essentielle, les notions liées au service public, à la fonction publique territoriale et à l'actualité doivent impérativement être maîtrisées.

Des entraînements à l'entretien sont conseillés, notamment pour faire plus attention au débit de parole et pour essayer de mieux synthétiser les propos.

Le candidat, pédagogue et artiste, ne doit pas oublier qu'il est aussi fonctionnaire territorial et à ce titre, il se doit de connaître son contexte professionnel et l'environnement statutaire dans lequel il évolue.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 22 avril 2024

Le Président du jury
Cédric ALEXANDRE